

M. 10
Alex. Ferdinand
Gosselin
et
Emilie,
cote

Le seize Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, Apres la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale sans opposition, ou la dispense des deux autres bans accordée le douz. Courant par Messie Thibaut, M^r Curi de St. Christophe, ou aussi le consentement des parents et ne s'étant trouvé aucun autre empêchement au dit mariage, nous Curi soussigné avons reçu le mutuel consentement de Marie d'Alexandre Ferdinand Gosselin, fils majeur d'Alexis Gosselin Cultivateur et d'Angèle Cantin, de cette paroisse d'une part; et d'Emilie Cote, fille mineure de Francois Cote, journalier, et de Scholastique Noël, aussi de cette paroisse d'autre part. Les avons mariés suivant les lois et usages observés en la Sainte Eglise Catholique et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Alexis Gosselin père de l'épouse et de Francois Cote père de l'époux lesquels ainsi que l'épouse ont solennellement signé, l'épouse a seule signé avec nous.
Emilie Cote

L. A. Buisson, P^{re}

B. 24
Joseph
Alfred
Lefrançois

Le vingt-un Mai mil huit cent quatre-vingt-deux. nous, Curi soussigné avons baptisé Joseph Alfred, né le veille, fils légitime de Narcisse Lefrançois, Cultivateur et de Elise Lefrançois de cette paroisse. Parrain Charles Bidard, Cultivateur de cette paroisse, marraine Josephine Laplante, épouse du parrain, lesquels ainsi que le père n'ont pu signer.

L. A. Buisson, P^{re}

M. 11
Ferdinand
Lemay
et
Clara
Leroux

x et de
L. A. Buisson, P^{re}

Feuille dixième

Le vingt-deux Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, Apres les publications de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales et à celles de St. Julien de Wolfestonon sans opposition quelconque, comme il appert par le Certificat en date du vingt-courant, donné par Messie Cote P^{re} Curi du lieu, ou aussi le consentement des parents et ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, nous Curi soussigné avons reçu le mutuel consentement de mariage de Ferdinand Lemay, Cultivateur, fils mineur d'Amable Lemay, Cultivateur et de Genevieve Girardin de St. Julien de Wolfestonon d'une part; et Clara Leroux, fille mineure de défunt Lucien Leroux Sophie Marquis de cette d'autre part, les avons mariés suivant les lois observés en la Sainte Eglise Catholique et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Frédéric Paty, oncle de l'épouse et de Ferdinand Hamel, beau-père de l'épouse lesquels ainsi que les épouses n'ont pu signer un serment bon en usage.

L. A. Buisson, P^{re}

B. 25
Marie Eva
Adelice
Roux

Le vingt quatre Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, nous, Curi soussigné avons baptisé Marie Eva Adelice née le même jour, fille légitime de Napoléon Roux Cultivateur et de Emilie Dumont de cette paroisse. Parrain Johnny Roux de Stamford ou de Aspenfant, marraine Marie Assollette épouse du parrain, lesquels ont signé avec nous, le père n'a pu signer.
Marie Goulette

L. A. Buisson, P^{re}